

DEC-23-081

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Engagement de l'Association « Les Etoiles Lyriques »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

CCAS

61 bis, rue Paul Doumer
17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme Alexandra LUBIN, Pour M. Le Vice-Président du CCAS

Tel : 05 46 38 66 53

a.lubin@mairie-royan.fr

Représenté par M. Le Maire, Patrick MARENGO, en qualité de Maire et Président du CCAS

Qui sera appelé, ci-après : **L'ORGANISATEUR**

D'une part,

ET

L'Association « LES ETOILES LYRIQUES »

Représentée par M. Christian GUILLARD, en qualité de Président de l'Association,

Numéro de Siret: 503.290.827.00024

Code APE : 9001Z

Titulaire des Licences Spectacles 2&3

Références DRAC : Plates V-R-2022-003496 / Plates V-R-2022-003497

Dossier Renouvelé le 12/03/2022 – Validité jusqu'en 2027.

Domicilié : 4, Rue des Bleuets

44120 VERTOU

Tél : 06 18 58 23 76

Email : lesetoileslyriques@yahoo.fr

Qui sera appelé, ci-après : **LE PRESTATAIRE DE SERVICES**

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat de prestations de services ayant pour objet l'animation de l'après-midi festif des aînés de la commune de Royan avec la Revue Cabaret Music-Hall « Show Sur Élégance ! », sous forme de tour de chant le Vendredi 06 Octobre 2023 à partir de 15h00.

La jauge public est estimée à 250 personnes environ.

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231013-DEC-23-081-CC
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

MISE EN LIGNE LE 19-10-2023

Le Prestataire de services s'engage à employer :

- un chanteur Meneur de Revue Saxophoniste
- quatre danseuses Music-Hall Cabaret French Cancan
- un artiste de complément bénévole (mascotte Lion)
- deux assistants bénévoles (loge et scène)

pour assurer l'Animation aux conditions suivantes :

Date(s)	Lieu(x)	Installation	Horaire(s) du spectacle
Vendredi 06 Octobre 2023	Salle Jean Gabin 112 Rue Gambetta 17200 ROYAN	Le 06/10/2023 à partir de 9h30	A partir de 15h00 * (Durée 1h30)

* Cet horaire est communiqué à titre indicatif et s'adaptera selon le déroulement de la manifestation.

Article 2 – Organisation de la prestation

Décor : Les 2 Escarpins Rouges + 1 Moulin Rouge - Voir Photos Annexées

- Un spectacle Tour De Chant Cabaret d'une durée de 1h30, avec décors, costumes et mises en scène, alternant les plus grands succès du cabaret et du music-hall entre chants, danses et interprétations musicales au saxophone.

L'organisateur prend en charge la location de la salle et les repas du midi pour la troupe artistique au nombre de huit personnes.

Article 3 - Rémunération

En contrepartie de la prestation, l'organisateur versera un cachet total de **2 795 € TTC pour la représentation** (soit Deux Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Quinze euros toutes charges comprises).

Le règlement se fera par chèque, virement ou mandat administratif à l'ordre de l'association « Les Etoiles Lyriques ».

Nos coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 1027 8361 7300 0119 1710 175

BIC : CMCIFR2A

Domiciliation au CCM de Vertou

(7 place du beau verger 44120 Vertou)

Article 4 – Responsabilité envers la SACEM

Le Prestataire de services communiquera, à la demande de l'organisateur, la liste des œuvres interprétées lors du spectacle, pour la déclaration de la SACEM, effectuée et à la charge de ce dernier.

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231013-DEC-23-081-CC
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

MISE EN LIGNE LE 19-10-2023

Article 5 : Clause de résiliation

- Si l'organisateur devait annuler la représentation dans tous les cas reconnus de force majeure, aucun règlement ne serait exigé ; dans le cadre d'un commun accord, il devra verser à l'Association « Les Etoiles Lyriques », 2/3 du cachet fixé dans l'article 3 de ce contrat.
- L'Association « Les Etoiles Lyriques » pourra suspendre le présent contrat, dans tous les cas reconnus de force majeure ou d'un commun accord, sans indemnité financière à verser à l'organisateur.

Les parties soussignées, déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter et à accomplir scrupuleusement sans réserve.

Un exemplaire du présent contrat sera conservé par l'Organisateur. L'autre sera envoyé au plus tôt au prestataire de services. La réservation de cette date ne sera effective qu'après retour du présent contrat signé.

Fait à Vertou, le Mercredi 04 Octobre 2023.

En 2 exemplaires.

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

M. Christian GUILLARD

Président de l'Association
« Les Etoiles Lyriques »

Association "LES ETOILES LYRIQUES"
N° Siret : 503229182100029
4, rue des Blouets
44100 VERTOU
lesetoileslyriques@yahoo.fr
Tel : 06.18.58.23.76

M. Patrick MARENGO

Maire de Royan
Président du CCAS



Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 13/10/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 13/10/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231013-DEC-23-081-CC
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

MISE EN LIGNE LE 19-10-2023

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231013-DÉC-23-081-CC
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023